



Diagnostique	Mission	Biens concernés	Activité	Quand ?	Validité
<b>Amiante (***)</b>	Rechercher les matériaux contenant de l'amiante défini par une liste réglementaire : Annexe 13-9 / Arrêté du 2 Janvier 2002 (démolition) / Norme NF X 46 020 (Travaux et DTA)	Tous biens dont le permis de construire date d'avant le 1er Juillet 1997 (4 types d'amiante : avant Vente, avant Travaux, avant Démolition et Dossier Technique Amiante)	Vente	A la signature du compromis	3 ans en cas de présence
			Gestion	Avant le 31 décembre 2005 (parties communes, tous types d'ERP et IGH)	
			Travaux / Démolition	Avant tous travaux et toutes démolitions d'un bien	
<b>Plomb (Constat des Risques d'Exposition au Plomb) (***)</b>	Rechercher la présence de peinture au plomb afin de lutter contre le saturnisme et les situations d'insalubrité (Norme NF X 46 030) - Norme NF X 46 032 plomb dans les poussières après travaux	Tous biens à usage total ou partiel d'habitation construits avant 1er Janvier 1949	Vente	A la signature du compromis	1 an pour la transaction et 6 ans pour la Gestion - Pas de limite sur les parties communes
			Gestion	A compter du 12 Août 2008 pour les locations et avant travaux dans les Parties communes	
			Copropriété	Dans tous les cas avant le 12 Août 2008	
<b>Termites (Etat relatif à la présence de termites) (***)</b>	Etat relatif à la présence ou l'absence de termites (Norme NF P 03 201)	Tous biens situés dans une zone classée à risques termites par le Préfet	Vente	A la signature du compromis	6 mois
			Gestion	Mesures de précaution conseillée pour les parties communes dans les zones à risques	
<b>Loi Carrez</b>	Mesure de la surface privative du lot (hors cave, garage,,)	Tous biens en copropriété (parties privatives) horizontales ou verticales	Vente	A la signature du compromis	30 ans si absence de travaux et de modification du lot
<b>DPE (Diagnostic de performance énergétique) (***)</b>	Classement en fonction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, Recommandations pour diminuer la consommation énergétique,	Vente : Logement chauffage individuel, chauffage collectif et Tertiaire	Vente	A la signature du compromis	10 ans si aucun travaux de réalisé
		Locatif : Logement chauffage individuel, chauffage collectif et saisonnier	Gestion	A annexer au bail à compter du 1er Juillet 2007	
<b>Gaz (***)</b>	Etat de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes (Norme NF XP 45 500)	Logement comportant une installation gaz <u>fixe</u> depuis plus de 15 ans	Vente	A la signature du compromis	3 ans
			Gestion	A venir	A venir
<b>Electricité (***)</b>	Etat de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes (Norme XP C 16 600)	Logement comportant une installation électrique depuis plus de 15 ans	Vente	A la signature du compromis à compter du 1er Janvier 2009	3 ans
			Gestion	A venir	A venir
<b>Etat des risques naturels et technologiques</b>	Information de l'acquéreur ou du locataire sur la situation du bien immobilier, bâti ou non bâti, au regard des risques naturels et technologiques	Tous biens situés dans une zone à risques	Vente	A la signature du compromis	6 mois sauf si modification de l'information entre le compromis et la vente
			Gestion	A annexer au bail	

(\*\*\*) A compter du 1er Novembre 2007, obligation de faire réaliser les diagnostics par un diagnostiqueur certifié par un organisme certificateur accrédité COFRAC

COFRAC	<a href="http://www.cofrac.fr">http://www.cofrac.fr</a>
SQI Compétences	<a href="http://www.sqi-online.fr">http://www.sqi-online.fr</a>